

**Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône**  
PÔLE EXPERTISE ET SERVICE AUX PUBLICS  
Division Missions Domaniales  
Pôle d'Évaluations Domaniales  
52, Rue Liandier  
13008 MARSEILLE  
Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Alain BARSELO  
alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 04 91 09 60 84  
Réf.OSE:2021-13215-29573 /DS :4139133

Marseille, le 17 mai 2021

Le Directeur régional des Finances publiques  
à

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Direction Projets METRO-TRAMWAY  
BP 48014  
13567 MARSEILLE CEDEX 02

## AVIS DU DOMAINE

**Désignation du bien : [Propriété cadastrée 901 H 5 ] et [copropriété cadastrée 901 H 58 lots 1 et 2]**

**Adresse du bien : 253 avenue Roger Salengro, 13015 Marseille**

**1 - SERVICE CONSULTANT**

Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Direction Projets Métro-Tramway

*Affaire suivie par :*

Mme SIDI Marie-France

**2 - Date de consultation**

: 21/4/2021

**Date de réception**

: 21/4/2021

**Date de visite**

: bien non visité

**Date de constitution du dossier "en état" :**

**3 -OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

**Aménagements de l'extension du réseau de tramway de Marseille vers Gèze.**

Le principe de répartition des acquisitions foncières entre l'EPAEM et la Métropole est défini dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique du 27 octobre 2017(article 5/principe de répartition des coûts) et dans l'avenant n° 1 du 6 janvier 2020 de la-dite convention (article 5/ opérations foncières)

L'acquisition par la Métropole se fait sur la base du prix d'acquisition par l'EPAEM (hors taxe et hors dépenses de portage)et au prorata de la largeur nécessaire au projet tramway, à savoir 10 mètres.

**Le Domaine est consulté sur le prix des acquisitions réalisées par l'EPAEM.**

**Ce prix servira de base pour la détermination du prix des acquisitions par la Métropole**

#### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

adresse: 253 avenue Roger Salengro, 13015 Marseille

références cadastrales : [901 H 5] + [ 901 H 58 lots 1 et 2]

descriptif du bien : ensemble immobilier

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

nom du propriétaire: EPAEM

origine de propriété : acquisition amiable (lot 2 /901H 58) et acquisition par voie d'expropriation

situation d'occupation : sans objet

#### 6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone sUeE2

#### 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

**Prix d'acquisition par l'EPAEM : 960 235 euros**

#### 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Cet avis n'a pas le caractère d'un avis relatif à la valeur vénale .

Il a pour objet de confirmer le prix d'acquisition du bien par l'EPAEM.

Ce prix servira de base pour déterminer le prix d'acquisition par la Métropole de l'emprise nécessaire à la réalisation du réseau de tramway.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,

  
Philippe ROUANET  
Inspecteur Divisionnaire  
des Finances publiques